



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2024-136

PUBLIÉ LE 29 MAI 2024

# Sommaire

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /**

63-2024-05-28-00001 - Arrêté n°2024-09-0034 portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer la continuité de la mission de service public à la permanence des soins dans le département du Puy de Dôme (6 pages)

Page 3

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

63-2024-05-28-00001

Arrêté n°2024-09-0034 portant réquisition  
d'officines de pharmacie pour assurer la  
continuité de la mission de service public à la  
permanence des soins dans le département du  
Puy de Dôme



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° 2024-09-0034**

**Portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer la continuité de la mission de service public de la permanence des soins dans le département**

**Le Préfet du PUY-DE-DOME**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code de la santé publique, notamment l'article L. 5125-1-1 A ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment le quatrième alinéa de l'article L. 2215-1 ;

**Vu** le décret du 06/09/2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

**Vu** les communiqués de presse de l'ensemble des représentants de la profession pharmaceutique et en particulier de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) du 17 mai 2024 et de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France du 16 mai 2024 annonçant une grève nationale des pharmaciens d'officine le 30 mai 2024 et appelant à la fermeture des officines sur tout le territoire national ;

**Vu** la proposition d'organisation transmise par le syndicat des pharmaciens du Puy-de-Dôme USPO 63 le 28 mai 2024,

**Considérant** que le 3° de l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique susvisé prévoit la participation des pharmaciens d'officine à la mission de service public de la permanence des soins ;

**Considérant** que le 4° de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales susvisé dispose "*En cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci peut, par arrêté motivé, pour toutes les communes du département ou plusieurs ou une seule d'entre elles, réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile jusqu'à ce que l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ou que les conditions de son maintien soient assurées*" ;

**Considérant** que la cessation d'activité des officines de pharmacie le 30 mai 2024 remet en cause la continuité des soins et compromet, de ce fait, la santé publique de la population du département, que l'atteinte à la salubrité publique est donc caractérisée ;

**Considérant** le risque de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population en cas de fermeture des officines de pharmacie et par voie de conséquence le risque sanitaire pour les patients ;

**Considérant** que les pharmaciens titulaires n'ont pas garanti qu'ils assureraient la continuité des soins ;

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;

**Considérant** l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public ainsi que l'existence d'une situation d'urgence ;

**Sur proposition** de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Les officines de pharmacie et les pharmaciens figurant sur la liste en annexe sont requis la journée du 30 mai 2024 hors horaires des services de gardes et d'urgence, pour assurer les missions prévues par l'article L. 51235-1-1 A du code de la santé publique.

Article 2 : Les pharmaciens titulaires prévus pour assurer la permanence des soins dans les pharmacies réquisitionnées sont tenus de se faire remplacer en cas d'absence pour force majeure.

Article 3 : En cas de remplacement pour force majeure, le pharmacien titulaire est tenu d'indiquer au Préfet la personne qui le remplace.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, pouvant être introduit par l'application informatique "Télérecours citoyens" sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/05/2024

Le Préfet,  
JOËL MATHURIN

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°2024-09-0034**

Le tableau ci-dessous précise la liste des pharmacies dont les pharmaciens titulaires se sont déclarés grévistes qui sont réquisitionnées pour assurer la permanence des soins le 30 mai 2024.

secteur	Nom de la pharmacie	Nom titulaire(s)	adresse	Téléphone	mail
Combrailles (Sud – Nord)	PHARMACIE PALLON	Madame Monique PALLON	Le Bourg 63560 MENAT	04 73 85 50 10	<a href="mailto:pharmaciem.pallon@orange.fr">pharmaciem.pallon@orange.fr</a>
1	PHARMACIE MARTIN	Madamé Marie- Chantal MARTIN	86 avenue Etienne Clémentel 63460 COMBRONDE	04 73 97 10 30	<a href="mailto:pharmaciemartin@perso.alliadis.net">pharmaciemartin@perso.alliadis.net</a> <a href="mailto:cmartin@perso.alliadis.net">cmartin@perso.alliadis.net</a>
4	PHARMACIE DE PONTAUMUR	Madame PERSIANI & Monsieur FAURIE	Place de la halle 63380 PONTAUMUR	04 73 79 90 31	<a href="mailto:pharmaciedepontaumur@gmail.com">pharmaciedepontaumur@gmail.com</a>
5	PHARMACIE JEANNE D'ARC	Madame VIDAL Violaine & ROQUET Delphine	33 Rue Jeanné d'Arc 63200 RIOM	04 73 38 05 34	<a href="mailto:pharmaciejeannedarc@offisecure.com">pharmaciejeannedarc@offisecure.com</a> <a href="mailto:parcriom@offisecure.com">parcriom@offisecure.com</a>
6+7+8	PHARMACIE IMBERDIS	Madame Hélène IMBERDIS	3 Place Du Pontel 63600 AMBERT	04 73 82 36 71	<a href="mailto:pharmacie.imberdis@wanadoo.fr">pharmacie.imberdis@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:pharmacie.imberdis@perso.alliadis.net">pharmacie.imberdis@perso.alliadis.net</a>
10	PHARMACIE DU CENTRE	Monsieur DERLANGE	11 avenue Pierre et Marie CURIE 63120 COURPIERE	04 73 53 02 62	<a href="mailto:phie63120@gmail.com">phie63120@gmail.com</a>
11	PHARMACIE DE LA VARENNE	Monsieur BAHLOUL	Rue François Truffaut 63300 THIERS	04 73 80 82 83	<a href="mailto:grandepharmaciedelavarenne@orange.fr">grandepharmaciedelavarenne@orange.fr</a>

13	PHARMACIE DES BOIS NOIRS	Madame COISSARD Séverine	Pont de Celles 63250 CELLES SUR DUROLLE	04 73 51 51 04	<a href="mailto:pharmaciedesboisnoirs@offisecure.com">pharmaciedesboisnoirs@offisecure.com</a>
14	PHARMACIE DE PUY GUILLAUME	Madame Diane DUPAS & Benoit TICHIT	24 Place Jean Jaurès 63290 PUY GUILLAUME	04 73 94 70 23	<a href="mailto:pharmacie.puyguillaume@totum.fr">pharmacie.puyguillaume@totum.fr</a>
15	PHARMACIE PHARMAMMOUTH	Monsieur MALLET Léandro	47 Place De La République 63500 ISSOIRE	04 73 89 21 78	<a href="mailto:pharmammouthissoire@gmail.com">pharmammouthissoire@gmail.com</a>
17	PHARMACIE LAURENT	Madame LAURENT Perrine	Le Bourg Route Départementale 204 63740 GELLES	04 73 87 84 50	<a href="mailto:pelaurentcacheleux@gmail.com">pelaurentcacheleux@gmail.com</a>
18+19	PHARMACIE LE BRISHOUAL	Monsieur Le Brishoual	21 Rue de L'Abbé Biot BESSE	04 73 79 50 29	<a href="mailto:phie.besse@orange.fr">phie.besse@orange.fr</a>
20	PHARMACIE MAIZAUD	Madame MAIZAUD	9 Rue Alexandre Rouel 63670 ORCET	04 73 84 84 68	<a href="mailto:phiemaizaudpons@perso.alliadis.net">phiemaizaudpons@perso.alliadis.net</a> <a href="mailto:phiemaizaud@perso.alliadis.net">phiemaizaud@perso.alliadis.net</a>
21	PHARMACIE ECORCHON	Madame ECORCHON	64 Avenue du Pont 63800 COURNON	04 73 84 62 21	<a href="mailto:pharmacie.ecorchon@gmail.com">pharmacie.ecorchon@gmail.com</a>
23	PHARMACIE ALPHA	Madame Anne RIGAUDIERE	8 Bd. Saint Jean. Centre Commercial 63100 CLERMONT-FD	04 73 92 12 81	<a href="mailto:pharmacie.alpha@laposte.net">pharmacie.alpha@laposte.net</a> <a href="mailto:pharmacie.alpha63@gmail.com">pharmacie.alpha63@gmail.com</a>
23	PHARMACIE DUCHER	Messieurs Jérôme et Philippe DUCHER	1 Place DELILLE 63000 CLERMONT-FD	04 73 14 11 44	<a href="mailto:jeromeducher@wanadoo.fr">jeromeducher@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:jd@groupe Ducher.fr">jd@groupe Ducher.fr</a>
23	PHARMACIE DES 4 ROUTES	Messieurs BIGAY et FRANCOIS	121 ter Ave. Joseph Claussat 63400 CHAMALIERES	04 73 37 69 87	<a href="mailto:632010856-1@perso.alliadis.net">632010856-1@perso.alliadis.net</a> <a href="mailto:pharmaciedes4routes@hotmail.fr">pharmaciedes4routes@hotmail.fr</a>

23	PHARMACIE BERGOUGNAN	Monsieur Jean DEBARD	3 Av. Raymond Bergougnan 63100 CLERMONT-FD	04 73 37 53 10	<a href="mailto:bergougnan@hotmail.fr">bergougnan@hotmail.fr</a>
24	PHARMACIE FLORI & MESTER	Monsieur Flori & Monsieur MESTER	52 avenue de Clermont 63430 PONT du CHATEAU	04 73 83 20 28	<a href="mailto:pharmaflorimester@gmail.com">pharmaflorimester@gmail.com</a>
25	PHARMACIE DES THERMES	Madame Céline SPINOUSE	21 Bd Georges Clémenceau 63150 LA BOURBOULE	04 73 81 04 62	<a href="mailto:phiedesthermes@perso.alliadis.net">phiedesthermes@perso.alliadis.net</a> <a href="mailto:phiedesthermes@orange.fr">phiedesthermes@orange.fr</a>

